



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARGENTEUIL**

## **Règlement numéro 84-1-18**

### **MODIFIANT LE RÈGLEMENT 84-15 AFIN D'ÉTABLIR UN NOUVEL HORAIRE ET UN NOUVEL ITINÉRAIRE POUR LE CIRCUIT DU CARREFOUR ARGENTEUIL**

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 678.0.2.1 et suivants du *Code municipal du Québec*, la MRC d'Argenteuil a déclaré par règlement sa compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien, relativement au domaine de la gestion du service de transport en commun des personnes (transport collectif), par le biais du règlement numéro 54-05, adopté le 9 mars 2005;

**ATTENDU QUE** depuis la mise en place d'un service de transport en commun (transport collectif) en 2005 sur le territoire de la MRC d'Argenteuil, de nombreuses modifications au service de transport ont été apportées pour tenir compte de la croissance du service et des différents besoins des usagers;

**ATTENDU QUE** selon les articles 48.18 et suivants de la *Loi sur les transports*, toute MRC peut, par règlement, organiser le service de transport en commun (transport collectif) par règlement et assurer une liaison avec des points situés à l'extérieur de son territoire;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Argenteuil a intégré la gestion des services de transport adapté et collectif au sein de sa structure organisationnelle en 2013;

**ATTENDU QUE** lors de sa séance ordinaire tenue le 25 novembre 2015, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 15-11-427, visant l'adoption du règlement 84-15 concernant l'organisation d'un service de transport en commun de personnes desservant le territoire de la MRC d'Argenteuil et assurant une liaison avec des points situés sur le territoire des villes de Mirabel et Saint-Jérôme;

**ATTENDU QUE** la MRC souhaite modifier le règlement 84-15 de manière à offrir un itinéraire unique pour le circuit du Carrefour Argenteuil;

**ATTENDU QU'**un avis de motion, avec dispense de lecture, a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 9 mai 2018;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 mai 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Jason Morrison et **RÉSOLU** qu'un règlement portant le numéro 84-1-18 soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit:

#### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

## ARTICLE 2 DESCRIPTION DU SERVICE

L'article 4.2 du règlement 84-15 est modifié par ce qui suit :

Le service de transport en commun de personnes Circuit Carrefour Argenteuil relie, par un service de transport par autobus, divers points dans la ville Lachute au centre commercial Le Carrefour d'Argenteuil.

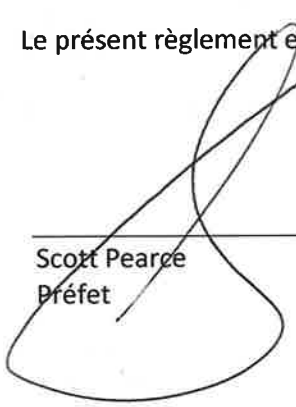
Cette partie du service de transport en commun de personnes compte un (1) circuit offert deux jours par semaine, soit le mardi ou le jeudi, le tout aux points d'arrêt et selon l'horaire spécifié à l'annexe C, laquelle fait partie intégrante du présent règlement.

## ARTICLE 3

Le circuit du Carrefour Argenteuil est offert gratuitement aux usagers grâce à la contribution financière du centre commercial Le Carrefour Argenteuil (Groupe Shapiro).

## ARTICLE 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

  
\_\_\_\_\_  
Scott Pearce  
Préfet


  
\_\_\_\_\_  
Marc Carrière  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

**Date de l'avis de motion :**  
**Adoption (résolution no 18-06-234):**  
**Date d'entrée en vigueur :**

**9 mai 2018**  
**13 juin 2018**  
**conformément à la Loi**


Copie certifiée conforme  
sujette à ratification

ce  2018

  
Marc Carrière  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## ANNEXE C

## CIRCUIT DU CARREFOUR ARGENTEUIL

MARDI ET JEUDI				
ARRÊT	ALLER	RETOUR	ADRESSE (INTERSECTION)	
20-28	10 h 00		d'Argenteuil / de Lorraine	
20-23	10 h 02		d'Argenteuil / Tessier	
20-60	10 h 03		d'Argenteuil / Bédard	
20-63	10 h 04		d'Argenteuil/ Millway	
20-64	10 h 06		rue Wilson	Parc Cascades
20-51	10 h 08		Hamelin / Hamford	
20-73	10 h 09		Rue Paul-Émile-Barbeau	Parc Ayers
20-47	10 h 10		Paul-Émile-Barbeau / de l'Aéroparc	
20-55	10 h 11		de l'Aéroparc / Ayers	
20-49	10 h 18		de l'Aéroparc / Principale	
20-18	10 h 21		Hamford / Gougeon	
20-15	10 h 22		Hamford / de la Providence	Pignon Vert (Près de l'Hôpital d'Argenteuil)
20-69	10 h 25		380, rue Principale	Hôtel de ville
20-19	10 h 27		401, rue Thomas	Résidence Le Médaillon d'Or
20-20	10 h 35		400, rue Thomas	Appartements Rotary
20-65	10 h 38		570, rue Principale	Caisse Desjardins
20-37	10 h 40		Carrière / Principale	
20-38	10 h 41		Carrière / Robert	
20-30	10 h 43		Grace / Bethany	
20-61	10 h 44		Barron / Sydney	
20-25	10 h 45	Barron / Tessier		
20-27	10 h 46	455, boulevard Tessier	Appartements Richelieu	
<b>20-33</b>	<b>10 h 50</b>	<b>13 h 15</b>	<b>505, avenue Bethany</b> <b>Carrefour Argenteuil - Porte 1</b>	